

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 octobre 2019, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 21 / 2019**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 20 du 30 septembre 2019
4. Questions orales
5. Développement de l'interpellation 3.04/19 - "Une rangée d'arbres devant le Théâtre du Jura ?", PS, Mme Jeanne Boillat
6. Développement de l'interpellation 3.05/19 - "Une avenue de la Gare adaptée au climat du 21<sup>e</sup> siècle", PS, M. Grégoire Monin
7. Développement de l'interpellation 3.06/19 - De l'ombre à la place Roland-Béguelin", PS, M. Iskander Ali
8. Développement de la motion 5.16/19 - "Plantons des arbres", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
9. Développement de la motion 5.17/19 - "Harcèlement de rue - mieux le comprendre pour mieux le combattre", PS, M. Laurent Crevoisier
10. Réponse au postulat 4.02/19 - "Eteindre l'éclairage public durant la nuit ?", PS, M. Jude Schindelholz
11. Réponse au postulat 4.03/19 - "Donner la parole aux citoyens et citoyennes de la Ville", PS, M. Marc Ribeaud
12. Réponse au postulat 4.05/19 - "Un outil pour aider au remplacement de tous les chauffages à mazout", PS, M. Marc Ribeaud
13. Réponse au postulat 4.06/19 - "Recycler le plastique", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner
14. Réponse au postulat 4.07/19 - Réintroduire des journées sans voitures", Alternative de gauche, Mme Jeanne Beuret
15. Réponse à la motion 5.04/19 - "Un arbre à l'arrivée", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
16. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Christophe Günter**, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en relevant le triptyque offert par la famille de Jean-François Comment à la Ville de Delémont, peintures installées récemment à la Salle du Conseil de Ville.

## 2. **APPEL**

41 membres sont présents.

### **Conseil de Ville**

M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, scrutatrice, M. Olivier **Montavon**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Marie **Blandino**, Camille **Borruat**, Théo **Burri**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés

M. Christophe Badertscher est remplacé par M. Maël **Bourquard**

M. Patrick Claude est remplacé par M. Claude **Noirjean**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Gabriel **Villemin**

M. Pascal Domont est remplacé par M. Olivier **Etique**

M. Thierry Kamber est remplacé par Mme Jeanne **Boillat**

M. Khelaf Kerkour est remplacé par M. Jean-François **Gigon**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est remplacée par Mme Sophie **Chevrey-Schaller**

M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Diego **Tomaselli**

**Conseil communal**

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux

- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 20 DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le procès-verbal no 20 du 30 septembre 2019 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève que la construction du projet Posteimmobilier a provoqué la suppression de places de stationnement pour laquelle le Conseil communal n'aurait pas d'alternative jusqu'à l'achèvement des travaux, dans deux ans. Il le regrette, d'autant que les négociations avec le Canton n'ont pas abouti à l'accessibilité du parking de Strate-J. M. Chételat indique que plusieurs commerces ont fermé dans ce secteur faute d'attractivité, notamment en raison du manque de places de parc. Aussi, il demande au Conseil communal s'il accepterait d'entreprendre quelques travaux pour offrir des places de stationnement à l'est du bâtiment Strate-J.

**M. Ernest Borruat** rappelle les diverses discussions s'agissant du parking de Strate-J pour tenter de l'ouvrir au public. En ce qui concerne les emplacements supprimés dans le secteur de la Poste, ils sont remplacés par des places sur le site du Comptoir, la Foire du Jura ayant fermé ses portes et son parking étant désormais accessible au public.

**M. Pierre Chételat** est partiellement satisfait.

**M. Grégoire Monin**, PS, revenant sur la réponse à la question écrite 2.10/19 - "5G et principe de précaution", indique que, selon la presse, une antenne 5G est en fonction dans le secteur Landi, donc dans la zone à bâtir de Delémont, ce qui est en contradiction avec la réponse précitée. M. Monin demande au Conseil communal une explication sur la mise en service de cette installation.

**M. Ernest Borruat** rappelle que la réponse à la question écrite fait état d'une situation au 30 août, avec indication géographique des antennes et leur catégorie. M. Borruat rappelle les procédures en place et la décision du Conseil communal de geler tout permis relatif à la 5G, appliquant ainsi un principe de précaution. Avec étonnement, il a également appris tout récemment que Sunrise émet vraisemblablement en 5G. Après recherche, il indique que la Ville a octroyé un permis d'exploiter en 2012, sans précision de la technologie exploitée mais avec indication des fréquences, la 5G n'existant pas encore à ce moment-là. Un contact avec le Service cantonal de l'environnement permettra de déterminer si la technologie 5G est effective. A noter que l'Exécutif, dans l'attente du rapport fédéral ad hoc, entend mettre en suspens une demande de permis pour une antenne 5G sur le territoire communal, vers Soyhières.

**M. Grégoire Monin** est satisfait.

**Mme Marie Blandino**, PCSI, met en évidence les stationnements illicites à la rue du Pré-Guillaume et ce durant des journées entières, sans être amendés. Aussi, elle souhaite savoir pourquoi la Police n'intervient que trop rarement dans ce secteur.

**M. Damien Chappuis**, maire, souligne les contrôles plus fréquents menés par la Police actuellement, dans le but de régler la problématique du stationnement à Delémont. Le Commissaire est nanti de la situation relative à la rue en question. En outre, M. Chappuis indique que la Ville a remplacé l'ensemble de ses horodateurs et qu'elle compte mettre en place une campagne de prévention tout prochainement aux entrées de la ville, par la distribution de papillons précisant les parkings delémontains. Cette démarche sera suivie d'une campagne de répression.

**Mme Marie Blandino** est satisfaite.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, informant d'une motion du Législatif de Moutier demandant au Conseil communal prévôtois l'intégration d'une ligne de Noctambus entre Delémont et Moutier, demande à l'Exécutif s'il y est favorable et s'il est prêt à appuyer une demande de Moutier en ce sens.

**M. Ernest Borruat** confirme le soutien de Delémont à Moutier dans cette démarche, que la Ville relaiera lors de la prochaine assemblée générale du Noctambus.

**M. Laurent Crevoisier** est satisfait.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, revenant sur l'opposition, par voie de justice, de La Cantine à la résiliation de son bail dans les locaux de l'ancienne cantine VonRoll, souhaite savoir quelle place le Conseil communal entend laisser au développement de la culture alternative à Delémont et quelle est sa vision du "propre en ordre", cette thématique semblant être au cœur du litige entre les cantiniers et le groupe VonRoll. La Ville a-t-elle été interrogée dans le cadre de cette procédure judiciaire et a-t-elle entrepris toute démarche pour éviter que cette situation ne s'envenime ?

**M. Ernest Borruat** indique qu'à sa connaissance, la Ville n'a pas été interpellée dans ce litige qui, à l'heure actuelle, concerne un propriétaire privé et une association. A ce stade, elle n'est concernée que par la problématique d'un permis de construire visant le changement d'affectation du bâtiment dans une zone qui le permet. Le Conseil communal a toujours précisé à l'association que le propriétaire devait déposer une demande de permis. Cette démarche permettrait également de s'assurer de divers éléments sécuritaires nécessaires aux activités de La Cantine. M. Borruat répète que la Ville est très favorable à l'exploitation telle qu'elle est voulue. En dernier lieu, il indique que les problèmes de "propre en ordre" ne concernent pas la Ville mais le propriétaire et l'association.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder** est satisfaite.

**M. Michel Friche**, PLR, se réjouissant du développement de la mobilité douce, relève que le parc à vélos situé au cœur de la place de la Gare n'est pas adapté, sa capacité étant nettement insuffisante. Par ailleurs, des bicyclettes jonchent le sol et d'autres sont laissées à des endroits non prévus à cet effet. Quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre pour remédier à cette situation ?

**M. Ernest Borruat** rappelle l'alternative offerte par la vélostation pour stationner à la journée une bicyclette en toute sécurité. La problématique évoquée par M. Friche est liée à une action à mener pour évacuer des vélos laissés à des endroits inappropriés.

**M. Michel Friche** n'est pas satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, suggère au Conseil communal l'organisation d'une séance d'information s'agissant du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), considérant les changements importants concernant les rubriques, la planification et le suivi financier des projets et, plus généralement, les diverses activités de la Commune. Cette séance permettra d'expliquer la structure des comptes en MCH2 pour que le Conseil de Ville puisse, lors de sa séance extraordinaire du 16 décembre prochain, se concentrer sur le contenu et non sur la forme du budget. D'autre part, il estime utile de connaître l'avis du Bureau du Conseil de Ville sur cet aspect qui le concerne.

**M. Damien Chappuis**, maire, met en évidence la préoccupation des Autorités générée par la mise en place de ce modèle et l'effort du Service financier pour y parvenir. Pour le présenter, le Conseil communal prévoit une séance d'information, le 27 novembre, pour expliquer le passage du MCH1 au MCH2. En revanche, la discussion portera sur la forme et non le contenu du budget, qui sera débattu le 16 décembre prochain.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

**Mme Camille Borruat**, PDC-JDC, constate que les vélos abandonnés à la gare sont de plus en plus nombreux. Le Conseil communal a-t-il connaissance de cette situation, quelle démarche envisage-t-il pour réduire le nombre de vélos abandonnés et à quelle fréquence est-elle mise en œuvre ?

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme la problématique évoquée par Mme Borruat. Il suggérera aux agents de police d'aller constater cette situation, tout en relevant qu'ils ne pourront pas amender chaque propriétaire de vélo. Le Conseil communal mènera ensuite une réflexion sur les moyens à mettre à disposition pour régler ce problème. Finalement, M. Chappuis relève la proximité de la vélostation, encore insuffisamment utilisée.

**Mme Camille Borruat** est partiellement satisfaite.

**M. Alexandre Kaiser**, PCSI, dans le cadre de la mise au concours des lignes de bus dans le Jura, revient sur un courrier des lecteurs indiquant que les chauffeurs de Carpostal ne seront pas assurés d'être repris par l'entreprise adjudicataire. En effet, la loi sur les transports des voyageurs stipule à son art. 32 al. 3 que la nouvelle entreprise doit proposer les postes de travail supplémentaires nécessaires à la prestation de transport concernée aux employés de l'entreprise précédemment mandatée, aux conditions en usage dans la branche. M. Kaiser demande si la nouvelle entreprise aura besoin de postes supplémentaires, pour la totalité des chauffeurs, une partie ou aucun. De plus, l'entreprise adjudicataire appliquera-t-elle l'art. 333 al. 1 bis indiquant que si les rapports de travail transférés sont régis par une convention collective de travail, l'acquéreur est tenu de la respecter pendant une année, pour autant qu'elle ne prenne pas fin du fait de l'expiration de la durée convenue ou de sa dénonciation. L'Exécutif a-t-il aussi constaté ces subtilités d'ordre juridique dans l'appel d'offres ? Si oui, est-il possible de soutenir auprès du Canton la préservation des emplois actuels et des conditions salariales supérieures au salaire usuel dans la branche ?

**M. Ernest Borruat** rapporte un avis de droit s'agissant de l'art. 333 al. 1 bis du Code des obligations qui indique que lorsque la branche est régie par une convention collective de travail, cette dernière s'applique durant une année après le transfert des emplois. L'appel d'offres a été fait en exigeant des éléments propres à cette adjudication, qui n'a pas fait l'objet d'une consultation. M. Borruat relève qu'après une année, le nouvel adjudicataire pourra, le cas échéant, résilier les rapports de travail ou réengager du monde à un tarif inférieur. M. Borruat rappelle que la Ville est sous-traitante, avec les TUD, du réseau de voyages par car sur le réseau jurassien. Elle n'aura que connaissance de l'entreprise qui aura reçu l'adjudication mais n'a malheureusement aucune prise dans cette procédure.

**M. Alexandre Kaiser** est satisfait.

#### 5. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/19 - "UNE RANGÉE D'ARBRES DEVANT LE THÉÂTRE DU JURA ?", PS, MME JEANNE BOILLAT

**Mme Jeanne Boillat**, PS, relève que ce projet ne prévoit aucune plantation du côté nord, les bâtiments étant construits directement au bord de la route, ce qui peut nuire à la qualité des futurs appartements. Cet état de fait se produit dans la plupart des nouvelles constructions à Delémont. Le sens unique provisoire à la route de Bâle, entre les deux ronds-points, qui implique d'emprunter la rue du Temple pour se rendre en Vieille Ville, fonctionne bien, selon elle. Cette circulation l'incite à proposer une variante au projet initial, en pérennisant les voies de circulation actuelles et en utilisant l'espace libéré devant le Théâtre du Jura pour y planter une rangée d'arbres. Cet espace pourrait accueillir une piste cyclable, favorable aux écoliers du Collège, aux futurs locataires du site et aux habitants, entre autres. Mme Boillat est consciente des démarches juridiques induites par ce changement mais elle estime que le bénéfice de cette démarche en vaut l'effort. En outre, à son avis, les sens uniques en Vieille Ville résoudre les problèmes liés aux pistes cyclables, aux stationnements, aux piétons et aux arbres, tout en bénéficiant d'une sécurité renforcée.

**M. Ernest Borruat**, conscient que le climat est au cœur des préoccupations de la population, rappelle que le Plan d'aménagement local intègre un Plan directeur Nature en ville et un Plan directeur Espaces publics et espaces verts, entrés en vigueur à fin 2017. La construction du Théâtre du Jura ne pouvait pas se réaliser sans l'abattage d'arbres, raison pour laquelle le permis prévoit une compensation, d'où la création d'un mini-parc aux abords du Ticle. Au final, l'arborisation et la végétalisation seront supérieures à celles de l'ancien terrain, utilisé comme parking. En outre, M. Borruat met en évidence les difficultés rencontrées dans cette construction (mâts des candélabres, accès au bâtiment pour les livraisons, stationnements de courte durée, place de bus, parcs à vélos, mobilier urbain et dalle du sous-sol) n'autorisant que la plantation de deux arbres à la route de Bâle, raison de la densification prévue côté sud. Quant au sens unique sur cette route, il ne trouve pas l'approbation du Conseil communal, vu les effets négatifs engendrés, comme la hausse des vitesses et l'accroissement de la pollution induit par des parcours rallongés. De plus, cette circulation remettrait en cause la convention signée avec les partenaires du projet (Canton, promoteurs, investisseurs et futurs locataires). En conclusion, M. Borruat met en exergue la nécessité d'arboriser les routes et les espaces publics, même si certaines contraintes empêchent les plantations souhaitées. Toutefois, le Conseil communal s'engage, dans tous les projets, à arboriser au mieux les quartiers de la ville, notamment par la mise en œuvre des deux motions acceptées dans ce sens par le Conseil de Ville, qui impliquent la plantation annuelle de 130 arbres.

**Mme Jeanne Boillat**, PS, n'est pas satisfaite.

**6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/19 - "UNE AVENUE DE LA GARE ADAPTÉE AU CLIMAT DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE", PS, M. GRÉGOIRE MONIN**

**M. Grégoire Monin**, PS, rappelle que le projet de réaménagement de l'avenue de la Gare, mené en 2013 et 2014, était minéral et prévoyait peu de verdure, ce qui lui paraît mal adapté aux étés de ces dernières années qui ont connu des canicules. Delémont doit se préparer au changement climatique et, pour le réaménagement de cette route, prendre des dispositions visant la mise en place de zones de verdure et d'arbres. Cette mesure, parallèlement à d'autres, a fait ses preuves pour lutter contre le réchauffement urbain. En effet, une récente publication de l'Office fédéral de l'environnement a indiqué que les rues arborisées comptaient jusqu'à 7 degrés de moins en pleine journée d'été grâce au non-réchauffement des surfaces minérales et à l'évapotranspiration permettant de réduire la température et l'ambiance à proximité des arbres. M. Monin souhaite savoir si le Conseil communal, dans le cadre de la planification des espaces publics, estime prioritaire d'adapter Delémont au changement climatique, question à laquelle M. Borruat a répondu par l'affirmative. S'agissant précisément du projet de l'avenue de la Gare, intègre-t-il l'enjeu de la lutte contre le réchauffement urbain et si oui, de quelle façon ? Dans le cas contraire, le Conseil communal entend-il adapter le projet ou définir les mesures à intégrer pour permettre de lutter contre ce réchauffement urbain ?

**M. Ernest Borruat**, rappelant la volonté du Conseil communal d'arboriser et de végétaliser la ville, est d'avis que le projet de l'avenue de la Gare doit subir des modifications dans le cadre d'une démarche participative, pour un déploiement prévu en 2023-2024. En l'état, il ne contient que quelques îlots de verdure, principalement au carrefour avenue de la Gare - rue de la Molière. L'arborisation mérite une densification et des aménagements floraux et végétaux favorisant la biodiversité, notamment. Des propositions seront soumises aux Commissions UETP et Centre-ville, récemment constituée. De plus, le projet *Delémont marée basse* a permis de détourner une partie du trafic sur le chemin de Bellevoie, ce qui autorisera une transformation de l'avenue de la Gare en une large zone de rencontre peuplée d'arbres. Toutefois, M. Borruat précise que les trottoirs de cette route sont privés, ce qui impliquera de longues démarches.

**M. Grégoire Monin**, PS, est satisfait.

**7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/19 - DE L'OMBRE À LA PLACE ROLAND-BÉGUELIN", PS, M. ISKANDER ALI**

**M. Iskander Ali**, PS, cite les actions de son groupe pour lutter contre les causes du dérèglement climatique, comme la participation citoyenne pour faciliter les énergies renouvelables ou l'assainissement thermique des bâtiments, parallèlement au développement d'autres énergies dont la contribution permettra de combler à certaines périodes la production photovoltaïque insuffisante. Toutefois, le dérèglement climatique requiert diverses adaptations, notamment l'accroissement de la verdure en ville pour maintenir la qualité de vie, en été surtout. Pour la place Roland-Béguelin, le groupe socialiste souhaite, en lieu et place d'un grand espace vide, une place de rencontre arborisée. M. Ali rappelle les attentes du crédit d'étude, c'est-à-dire des propositions concrètes en lien avec l'arborisation existante et future, ainsi que des possibilités de végétalisation. La place doit avoir une identité forte au cœur de la Vieille Ville, où se situent plusieurs restaurants, le marché et exceptionnellement d'autres manifestations, ce qui, de l'avis de M. Ali, a pu induire les participants au concours et le jury en erreur. Il relève que Delémont compte plusieurs sites modulables (Jardins du Château, Esplanade St-Georges, place de Gare, parc urbain et bientôt Théâtre du Jura), raison pour laquelle il estime que la place Roland-Béguelin doit conserver un caractère tranché et une arborisation dense. Il s'interroge sur ce que deviendront les arbres, notamment ceux qui sont malades, et sur la rénovation des réseaux techniques sans nuire aux plantations. A son sens, la démarche participative dans ce projet d'aménagement n'a pas empêché la déception de nombreux citoyens, vu les résultats du concours. Aussi, il demande au Conseil communal s'il envisage, pour les prochains projets, de renforcer la participation, voire le pouvoir de décision de la population ?

**M. Ernest Borruat** souligne que le jury, qui a retenu le projet présentant l'arborisation la plus dense, a requis un mandat d'étude parallèle. La végétalisation de la place Roland-Béguelin était un des enjeux du concours, même si l'avant-projet devait contenir des propositions concrètes en lien avec l'arborisation existante et future ainsi que les possibilités de végétalisation en général. De ce fait, le Conseil communal n'avait pas déterminé le choix en termes de végétalisation puisque le concours devait permettre d'ouvrir une réflexion et un débat sur les possibilités de réaménagement. A ce stade, l'Exécutif n'a pris aucune décision sur le contenu du projet à réaliser. Le collège d'experts note cependant dans son rapport que la dimension de la couronne de l'arbre représenté dans les illustrations ne sera effective qu'à long terme. Par conséquent, le Conseil communal a demandé au bureau lauréat de reprendre la question de l'arborisation

pour compléter la végétalisation, la plantation d'un seul grand arbre n'étant pas judicieuse. Dans un second temps, l'Exécutif lui a demandé une modification du projet en conservant une partie ou tous les arbres existants, ce que le bureau a accepté. La Commission de la Vieille Ville prendra connaissance à fin octobre des premières esquisses de cette place, dont la modularité ne représentait pas le critère principal. S'agissant de l'état de santé des arbres, une entreprise externe mandatée avant le concours a établi un rapport stipulant que trois arbres sont sains et que sept autres présentent des défauts mécaniques résultant d'un taillage inapproprié. La qualité des arbres est considérée comme très faible. Comme d'autres experts n'arrivent pas à la même conclusion, la Ville requerra une seconde expertise. Par ailleurs, M. Borruat relève l'intention du Conseil communal d'appliquer le concept du projet lauréat, le plus abouti et le plus généreux en termes de végétalisation de la Vieille Ville. La démarche s'effectuera en plusieurs étapes, selon le réaménagement des rues concernées, notamment par la plantation d'arbres à la rue de l'Hôpital et à la rue du 23-Juin. De façon plus globale, le Service UETP réfléchit actuellement à une planification d'arborisation des rues et des espaces publics sur l'ensemble de la ville, en lien notamment avec les motions acceptées par le Conseil de Ville. De ce fait, les vœux de la population, vu la récolte de signatures en cours, sont pris en compte. M. Borruat indique que l'Exécutif n'a jamais décidé de supprimer et de remplacer les arbres et il comprend l'inquiétude et le mécontentement actuel de la population, le projet primé devant être compris comme une base de travail. Le bureau lauréat revoit son projet en conservant les arbres dans toute la mesure du possible. Pour la suite, les personnes intéressées pourront prendre part aux discussions ou aux futurs ateliers participatifs. M. Borruat estime que le Conseil communal agit dans le sens de la présente interpellation depuis juillet déjà, conscient que la suppression des arbres poserait problème. La volonté existe de planter un grand tilleul à l'endroit prévu par le projet, alors que la majorité des arbres seront maintenus, même s'ils entraîneront des coûts et ralentiront la procédure de réalisation.

**M. Iskander Ali**, PS, est satisfait.

#### **8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.16/19 - "PLANTONS DES ARBRES", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON**

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, mettant en évidence les bienfaits procurés par les arbres, estime que leur plantation en ville doit être accrue, dans les surfaces publiques en priorité mais aussi sur les terrains privés. Par sa motion, il demande au Conseil communal d'établir, pour les domaines privés et publics, un plan de recommandation des essences à privilégier, de l'âge optimal au moment de la plantation et de la vitesse de croissance. Plutôt que de réfléchir au nombre d'arbres plantés, l'importance réside dans la surface ombragée. De nombreuses villes ont fixé des taux de couverture arborée entre 25 et 60 %. En moyenne, dans 21 villes suisses et européennes, l'ombrage est de 27 % et toutes espèrent d'ici à 2030 l'augmenter de 30 à 40 %. Une étude lui paraît superflue, vu l'importance de l'arborisation des villes et l'urgence climatique. Delémont manque d'arbres et fait face au dilemme entre densification et conservation des arbres. M. Montavon met en exergue le fait qu'un arbre nouvellement planté en remplacement d'un autre abattu apporte ses bienfaits uniquement lorsqu'il a 20 ou 30 ans. Par ailleurs, tout arbre nouvellement planté a besoin de 10 à 20 ans pour déployer ses effets, alors que c'est la durée de vie des arbres en ville. Les grands arbres nécessitent une quantité considérable de terre et en règle générale, ils disposent d'un rayon de 2 m, ce qui équivaut à 9 m<sup>3</sup> de terre. L'arbre centenaire en nécessite 100, vu le rayon de 4,5 m sur 2 m. A ce titre, la place Roland-Béguelin pose problème en ce sens que le sous-sol contient des infrastructures, ce qui nuit à la santé des arbres après 20 ans, vu le manque de terre. Par sa motion, M. Montavon souhaite accroître la biodiversité en ville mais surtout contribuer à un espace arboré de haute valeur en 2030.

**M. Ernest Borruat** rapporte que le Conseil communal trouve l'idée de la motion intéressante mais n'y est pas favorable en raison de la subvention envisagée. Pour qu'il l'accepte et qu'il puisse définir son coût, M. Borruat invite le motionnaire à la modifier, afin que différents éléments financiers y apparaissent. M. Borruat répète que la Ville doit planter 130 arbres par année dont une partie pourrait être mise à disposition pour essayer de répondre à la motion. Il préférerait la réaliser par le processus décrit plutôt que d'être contraint d'acheter des certificats d'arbres pour répondre à la motion 5.04/19 - "Un arbre à l'arrivée" de M. Camille Rebetez.

**M. Paul Fasel**, PCSI, indique que son groupe ne soutiendra pas cette motion, l'estimant trop exigeante. De plus, la réalisation de celle de M. Rebetez est déjà suffisamment contraignante. M. Fasel relève les quartiers résidentiels qui prouvent que Delémont ne manque pas d'arbres et que de nombreuses plantations sont intervenues ces 30 dernières années. En outre, l'interdiction de leur coupe sur un terrain privé va aussi trop loin et elle pourrait se transformer, dans certains cas, en une obligation d'entretien pour la Commune. Finalement, à son sens, le combat contre le réchauffement climatique nécessite de s'attaquer à ses causes, comme la consommation de mazout ou l'isolation insuffisante des bâtiments privés, ce qui relève des communes, cantons et de la Confédération. En ce sens, M. Fasel espère que les dernières élections fédérales assureront la prise des décisions nécessaires.

**Mme Jeanne Boillat**, PS, informe que son groupe ne soutiendra que le point 1 de la motion. De plus, la modification du point 2 ne le convainc pas, vu les démarches administratives générées. Mme Boillat doute également qu'une subvention apporte de réelles améliorations. Aussi, elle suggère à l'auteur de ne conserver que le point 1 ou de voter la motion point par point.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, est favorable à cette motion et à toute mesure réduisant le réchauffement climatique. Les nombreuses interventions relatives aux arbres prouvent que ce thème préoccupe grandement les citoyens et leurs représentants. Si le Conseil communal en est conscient, aucune amélioration ne se concrétise, selon Mme Rohner. Elle l'estime négligent lorsqu'il s'agit de conserver de vieux arbres, citant en exemple la place Roland-Béguelin où tous les arbres semblaient malades, ce qui est souvent le cas pour ceux plantés en ville. Elle se demande pourquoi ceux de 20 ans doivent être remplacés et s'interroge sur leur taillage aussi fréquent, s'opposant à l'argument selon lequel une repousse les fragiliserait. De plus, les nouveaux projets semblent ne faire l'objet d'aucune réflexion en amont pour l'introduction de verdure, pas même le Théâtre du Jura, dont la construction a induit l'abattage d'un arbre vénérable. Mme Rohner regrette le manque de travail urbanistique et invite le Conseil communal à aller de l'avant, vu les compétences disponibles au Service UETP, notamment à la Voirie pour proposer des essences et mener un travail de conservation et de soutien. Dans ces circonstances, le groupe Alternative de gauche soutient la motion et ses adaptations, qui se rallie à celles de MM. Nusbaumer et Rebetez. Mme Rohner rappelle que, par son Plan d'aménagement local, la Ville prévoit une ceinture de vergers autour de son territoire. Elle pourrait également profiter de l'offre cantonale et offrir 40 chênes aux citoyens. En ce sens, le point 3 de la motion pourrait être maintenu, moyennant signature d'une convention par laquelle le bénéficiaire s'engage pour un entretien. Finalement, elle estime que la Ville devrait se doter d'une pépinière pour limiter les coûts et assurer une gestion durable des plantations.

**Mme Laurence Studer**, UDC, n'est pas favorable aux subventions car elles impliqueraient des exigences d'entretien envers les privés, d'autant que ceux qui veulent des arbres sur leur terrain en plantent déjà. En outre, les nouvelles plantations nécessitent un arrosage conséquent. Pour ces raisons, Mme Studer estime que les points 2 et 3 devraient être retirés.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, par sa motion, entend engager un dialogue. A son sens, l'avenue de la Gare, vu ses infrastructures souterraines et, de fait, l'insuffisance de terre, ne peut accueillir que des arbres dits consommables, d'une durée de vie de quelque 20 ans. La plantation de grands arbres chez les privés lui semble être une solution appropriée, même si des frais d'entretien en résultent. A noter que les grands arbres se situent principalement sur des terrains privés, dans les anciens quartiers. M. Montavon comprend que l'aspect de la subvention pose problème, raison pour laquelle il retire les points 2 et 3 et propose en remplacement le texte suivant : "A titre de mesure incitative, la Commune alloue un montant de Fr. 100.- par arbre aux critères du plan de recommandation avec une limite de Fr. 500.- par période de 5 ans, par parcelle de propriété". Il suggère également de prévoir une partie des plantations annuelles de la Ville sur des terrains privés.

**M. Jude Schindelholz**, PS, demande une suspension de séance.

**M. Christophe Günter**, président, répète la proposition de modification de M. Montavon, qui supprime les points 2 et 3 et propose en remplacement le texte suivant : "A titre de mesure incitative, la Commune alloue un montant de Fr. 100.- par arbre correspondant aux critères du plan de recommandation avec une limite de Fr. 500.- par période de 5 ans, par parcelle de propriété".

**DECISION** : la suspension de séance est acceptée.

**DECISION** : le point 1 non modifié de la motion est accepté par 35 voix, sans avis contraire.

**DECISION** : le point 2 modifié de la motion est refusé par 19 voix contre 16.

**DECISION FINALE** : la motion 5.16/19 modifiée - "Plantons des arbres", PDC-JDC, M. Olivier Montavon, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.17/19 - "HARCÈLEMENT DE RUE - MIEUX LE COMPRENDRE POUR MIEUX LE COMBATTRE", PS, M. LAURENT CREVOISIER**

**M. Laurent Crevoisier**, PS, rapporte une étude lausannoise, stipulant que 72 % des femmes âgées de 16 à 25 ans interrogées ont été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue. Ce phénomène est peu étudié quant à son ampleur, ses facteurs ou encore son lien avec différentes formes de stigmatisations, homophobie, transphobie ou xénophobie. Par ailleurs, le Conseil fédéral invite les municipalités à entreprendre toute démarche visant à combattre le harcèlement de rue. Genève, Fribourg et Lausanne ont récemment mené plusieurs campagnes en ce sens. Pour la réalisation de sa motion, M. Crevoisier suggère à l'Exécutif d'étudier la solution fribourgeoise et de l'adapter à Delémont.

**Mme Esther Gelso** relève qu'aucune statistique n'existe pour Delémont sur le harcèlement de rue, même s'il est bien présent et abordé régulièrement par le CDJ et l'Espace-Jeunes. Des applications en ligne existent à Lausanne notamment pour signaler des actes en tant que victime ou témoin. D'autres villes ont des approches centrées sur la prévention, voire sur la répression. L'étude déterminera la meilleure solution pour Delémont, raison pour laquelle le Conseil communal accepte la motion.

**Mme Camille Borruat**, PDC-JDC, souhaite quelques précisions, notamment le cadre de l'étude, sa réalisation à l'interne ou par un mandat, de même que son coût. Mme Borruat est convaincue de la nécessité de traiter le sujet du harcèlement et soutient tous les mouvements contre ce phénomène. Comme le coût de l'opération n'est pas défini, le groupe PDC-JDC a la liberté de vote.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, indique que le site internet de la Ville de Fribourg donne des indications sur la démarche préconisée mais il n'en connaît pas le prix. Il invite le Conseil de Ville à soutenir la motion, sachant que cette Autorité pourra refuser le crédit ad hoc s'il lui paraît excessif.

**DECISION** : la motion 5.17/19 - "Harcèlement de rue - mieux le comprendre pour mieux le combattre", PS, M. Laurent Crevoisier, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/19 - "ETEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DURANT LA NUIT ?", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

**Mme Murielle Macchi-Berdat** indique que le Conseil communal est favorable à l'extinction de l'éclairage public à certaines heures de la nuit pour réduire la pollution lumineuse et diminuer la consommation d'électricité, tout en respectant les bases légales en matière de sécurité et de responsabilité. L'extinction concerne également les bâtiments publics communaux, cantonaux ou ecclésiastiques, de même que les enseignes et vitrines privées, d'où la nécessité d'établir un concept global. L'Exécutif entend ouvrir le débat par un processus participatif, où plusieurs ateliers à thème permettront aux milieux concernés, y compris la population, de s'exprimer en présence de spécialistes. La Ville s'assurera que le règlement ad hoc soit conforme au droit supérieur et procédera à une analyse juridique de situations potentiellement problématiques en cas d'extinction. Le Conseil de Ville statuera sur ces dispositions pour lesquelles, selon les volontés exprimées dans les ateliers, le référendum obligatoire pourrait être proposé. Mme Macchi-Berdat informe avoir présenté le crédit y relatif aux Commissions de l'énergie et des eaux, dont le coût est apparu comme étant trop élevé. Aussi, les Services industriels ont proposé à l'auteur du postulat d'évaluer les prestations indispensables dans la démarche participative, qui aboutira à la présentation d'un crédit au Législatif début 2020 dans le but d'appliquer le règlement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/19 - "DONNER LA PAROLE AUX CITOYENS ET CITOYENNES DE LA VILLE", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme la crainte de la Municipalité de l'effet "boule de neige" et du recensement des questions. A ce stade, le Conseil communal mène une réflexion pour améliorer sa communication par l'intermédiaire du *Delémont.ch* notamment, qui doit être un message des Autorités aux citoyens. En ce sens, le journal pourrait prévoir quelques pages pour introduire les questions des habitants, amenant ainsi un débat populaire. Un groupe de travail pourrait se charger du tri des questions, ce qui éviterait une surcharge des services administratifs.

**12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/19 - "UN OUTIL POUR AIDER AU REMPLACEMENT DE TOUS LES CHAUFFAGES À MAZOUT", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Damien Chappuis**, maire, s'exprimant sur le côté financier du postulat, indique que la Ville s'est enquis des dispositions d'autres villes de taille identique, voire plus grandes. Aucune n'a mis sur pied une telle procédure. Le Conseil communal maintient donc sa position, d'autant que les Services industriels sont autofinancés. Ainsi, un cautionnement de sa part impliquerait des recettes pour justifier l'autofinancement. Pour la Ville, non soumise à cette obligation, d'autres pistes pourraient être étudiées pour inciter les citoyens à changer leur chauffage à mazout mais le Conseil communal refuse de créer un pool de financement avec la collaboration des banques. En effet, il relève de la responsabilité individuelle de s'approcher des instituts bancaires sans l'intermédiaire de l'Administration, qui renonce à se porter garante des cautionnements ou à fonctionner en tant que pool de cautionnement.

**M. Marc Ribeaud**, PS, est d'avis que le cautionnement n'implique pas de sortir des liquidités mais de prévoir une réserve. Les Services industriels disposant de réseaux estimés à plusieurs millions de francs, une partie de leur valeur pourrait être utilisée pour du cautionnement, vu les difficultés financières de



certains citoyens, en raison de leur âge ou de leur revenu, pour remplacer leur installation de chauffage. En contrepartie, la Commune obtiendrait une réserve sur la propriété en question. Cette procédure faciliterait l'obtention de prêts bancaires aux taux actuels très intéressants. De plus, les citoyens bénéficieraient d'une installation correspondant aux exigences actuelles. De l'avis de M. Ribeaud, ce point reste mal compris mais de telles dispositions s'avèreront nécessaires.

**M. Damien Chappuis**, maire, relève qu'un gestionnaire de réseau de distribution, tel que les Services industriels, n'a pas pour mission de faire bénéficier le citoyen d'un éventuel cautionnement, dont le remboursement n'est pas garanti. Le cautionnement représente un risque trop important pour les Services industriels ou la Commune, qui n'obtiendrait d'ailleurs certainement pas l'accord de l'Elcom. La proposition découlant de la motion ne peut donc pas s'appliquer mais d'autres solutions, après réflexion poussée, pourraient voir le jour.

**13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/19 - "RECYCLER LE PLASTIQUE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME MAGALI ROHNER**

**M. Ernest Borruat**, après étude du fonctionnement de l'entreprise InnoRecycling SA, indique que 80 % des déchets plastiques sont actuellement incinérés en Suisse, l'incinération d'un kilo de plastique générant 2.83 kg de CO<sub>2</sub>. Dans le secteur de l'industrie, le recyclage du plastique a été mis en place il y a plusieurs années déjà, ce qui n'est pas le cas pour le domaine privé, même si la collecte de bouteilles plastiques s'accroît. En Suisse, la part du recyclage des plastiques est encore inférieure à 20 %. InnoRecycling SA recherche activement des villes partenaires, Marly et Villars-sur-Glâne adhéreront en 2020 au programme de cette entreprise. Un partenariat avec Delémont est envisageable pour installer des containers aux divers écopoints et en organiser le ramassage. Le sac consigné (10 sacs de 60 l au prix de Fr. 25.-) peut être rempli de tous les déchets plastiques, ce qui remplacerait partiellement les sacs du SEOD. Toutefois, M. Borruat indique que les sacs récupérés sont transportés par camion en Allemagne et en Autriche où les plastiques sont triés afin de ne conserver que les plus valorisables (environ 60 %), qui reviennent chez InnoRecycling SA pour être transformés en granulés et plastiques d'emballage. Le reste est brûlé. En revanche, cette procédure de recyclage n'est pas soutenue par la Confédération alors que la gestion des déchets est sous maîtrise publique, volonté confirmée par le Conseil de Ville. Le processus d'InnoRecycling SA entraîne de facto que tous les droits de reconnaissance sur les réductions d'émissions réalisées sont cédés à cette entreprise, ce qui signifie que Delémont ne pourrait pas tenir compte de cette action dans son Plan énergétique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, le sac de collecte n'est pas lié à un programme national ou international de réduction des émissions, n'est pas financé par d'autres instruments de promotion de la politique énergétique ou climatique et n'est pas enregistré en Suisse comme projet intégré dans d'autres projets visant la réduction d'émissions. Toutefois, l'analyse prouve que le bilan des émissions de CO<sub>2</sub> de cette filière du recyclage du plastique est bien meilleur que la filière d'élimination actuelle, qui consiste à transporter les déchets chez Vadec à La Chaux-de-Fonds où ils sont incinérés et servent à produire de la chaleur pour le chauffage à distance de Chaux-de-Fonds et d'une seconde commune. M. Borruat relève que tous les efforts consentis par le SEOD visent à regrouper les déchets en tant que matières premières valorisables pour les gérer à l'échelle régionale, afin d'obtenir les meilleures solutions en termes de rendement financier et énergétique. Aussi, le partenariat avec InnoRecycling SA devrait être discuté à l'échelle du syndicat, Delémont ne pouvant pas agir seule dans un tel projet vu ses engagements avec le SEOD. M. Borruat propose de poursuivre l'étude dans le cadre du groupe de travail Analyse de la gestion des déchets pour procéder à un examen financier précis définissant un budget de fonctionnement et confirmant les coûts des sacs consignés. Une analyse de faisabilité avec les écopoints actuels doit également être réalisée. Finalement, une discussion débutera avec le SEOD en vue de son adhésion au concept, pour autant que le bilan final soit favorable.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, remercie le Service UETP pour cette étude, pesant les avantages et inconvénients de ce type de recyclage. Elle se réjouit d'apprendre que 60 % des déchets plastiques sont valorisés, tout en relevant que la Suisse ne dispose actuellement d'aucune usine de tri des plastiques.

**14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/19 - RÉINTRODUIRE DES JOURNÉES SANS VOITURES", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME JEANNE BEURET**

**M. Ernest Borruat** indique que des journées européennes sont consacrées à cette thématique. Une journée sans voitures pourrait être instaurée annuellement ou plus régulièrement sur des tronçons définis en Vieille Ville ou dans le quartier de la gare notamment, en prévoyant des animations. Ceci permettrait aux habitants de se réapproprier les rues. En 2020, une semaine européenne de la mobilité aura probablement lieu en septembre, période durant laquelle la journée delémontaine devrait se dérouler pour bénéficier du meilleur impact médiatique. D'autre part, la Ville réfléchira à inviter la communauté Tesla pour assurer une journée Nez-rouge de la mobilité. Cette manifestation impliquerait la gratuité des lignes 1 et 2

des transports urbains et une collaboration étroite avec Pro Vélo, l'ATE et la Fondation O<sub>2</sub>, entre autres, avec l'appui des Autorités cantonales, si possible.

**15. RÉPONSE À LA MOTION 5.04/19 - "UN ARBRE À L'ARRIVÉE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. CAMILLE REBETEZ**

**M. Ernest Borruat** indique que la plantation annuelle des 130 arbres figurera au budget 2020, la Ville prévoyant de les placer sur le territoire public communal et, dans un deuxième temps, sur les propriétés de la Bourgeoisie, en bordure de forêts notamment. A noter que chaque arbre abattu par cette corporation pour l'exploitation forestière doit être remplacé un pour un, ce qui implique de trouver de nouveaux espaces. En dernier lieu, le Conseil communal s'approchera des propriétaires privés pour mettre en application la motion 5.16/19 modifiée - "Plantons des arbres". L'Exécutif répondra à l'offre cantonale de planter 40 chênes sur son territoire. Les coûts pour 2020 seront donc réduits. En outre, si la Ville n'atteint pas son objectif ultérieurement, elle se verra contrainte d'acheter des certificats, ce qu'elle regretterait.

**16. DIVERS**

**M. Ernest Borruat** informe que la fondation Henriette Nicolet-Burgagni alloue des bourses. La nouvelle enveloppe pour l'année de formation 2019-2020 est ouverte et M. Borruat invite le Conseil de Ville à encourager les citoyens nécessitant un soutien en cas de formation supplémentaire à présenter une demande à cette fondation. Les formulaires ad hoc figurent sur le site [www.fhnb.ch](http://www.fhnb.ch).

**Ont été déposées :**

- **question écrite 2.15/19** - "Manque de places de parc", UDC, Mme Laurence Studer
- **question écrite 2.16/19** - "L'assainissement thermique et énergétique des bâtiments privés progresse-t-il au rythme requis pour atteindre les objectifs fixés par la législation et la planification communale ?", PS, M. Marc Ribeaud
- **question écrite 2.17/19** - "Zone de rencontre de la place de la Gare, à quand la fin de l'hypocrisie ?", PDC-JDC, M. Patrick Frein
- **question écrite 2.18/19** - "Réfection du rond-point de Rossemaison sur la RDU", PLR, M. Pierre Chételat
- **question écrite 2.19/19** - "Les suisses rêvent toujours de posséder une maison, mais ailleurs qu'à Delémont", PLR, M. Michel Friche
- **interpellation 3.07/19** - "Plan climat et sobriété des consommateurs", PS, M. Christophe Badertscher
- **motion 5.18/19** - "Renforcer l'arborisation dans les projets de construction", PS, M. Jude Schindelholz
- **motion 5.19/19** - "Faire entrer plus de biodiversité sans le règlement communal", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
- **motion 5.20/19** - "Mégots : les gestes qui comptent", Alternative de gauche, M. Théo Burri

La séance est levée à 21 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Christophe Günter

Nadia Maggay